



# Règlement « Phase départementale » Festival U13 G & F

## ARTICLE PREMIER – Organisation du Festival

### FESTIVAL U13 G

#### 1<sup>er</sup> Tour

**Une équipe par club (entente / groupement) est admise à participer au Festival U13.**

Les équipes engagées sont réparties en X poules de 4 équipes, sur X sites.

Sont qualifiées pour le 2<sup>ème</sup> tour, les deux premiers de chaque poule et, éventuellement, les meilleurs troisièmes afin de porter le nombre de qualifiés à 32 équipes.

#### 2<sup>ème</sup> Tour

2 centres de 4 poules de 4 équipes, afin de porter à 16 le nombre d'équipes pour la phase finale.

**Obligation de présenter au moins 6 joueurs inscrits sur la feuille de match du tour précédent de l'équipe qualifiée.**

➤ **En cas d'infraction l'équipe en question aura MATCH PERDU PAR PENALITE.**

Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la **Finale Départementale\***.

\* L'organisation de la Finale Départementale sera précédée d'une réunion (présentielle et/ou visio) afin de tenir informer les Educateurs – les Responsables de clubs sur les modalités (organisation, épreuves, qualifications ..... ) de l'épreuve.

***NB : Convocation par la messagerie officielle District/Club.***

### FESTIVAL U12 /U13 F

#### Tour Préliminaire

Dans le cas où plus de 20 équipes s'engageraient, un Tour préliminaire sera organisé afin de déterminer les 20 équipes qualifiées pour le Tour Principal.

#### Tour Principal

Dans le cas où 20 équipes s'engageraient :

2 centres de 2 poules de 5, afin de porter à 8 le nombre d'équipes pour la phase finale.

Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la **Finale Départementale\***.

## ARTICLE 2 – Déroulement des phases départementales

I. La **PHASE DEPARTEMENTALE (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Tour)** se déroulera sur plusieurs Centres et sur plusieurs journées.

- Le classement se fera par points de la façon suivante :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 points
- Match perdu : 0 point



# Règlement « Phase départementale » Festival U13 G & F

- Match perdu par forfait ou pénalité : -1 point

**NB** : Les rencontres gagnées ou perdues par pénalité ou fraude donneront lieu à un score forfaitaire de 3 à 0 au goal-average.

- **En cas d'égalité, les équipes seront départagées de la façon suivante :**

- Entre 2 ou plusieurs équipes :

1. La différence de buts particulière (ou goal-average particulier) concerne la différence entre les buts marqués et les buts encaissés lors de la confrontation directe entre les deux équipes impliquées.

Si 3 équipes sont à égalité et que chacune des équipes s'éliminent mutuellement.

(Exemple : Victoire de A contre B / Victoire de B contre C / Victoire de C contre A). Le critère 1 devient obsolète.

2. Le plus grand nombre de buts (ou meilleur attaque) dans les matchs de poule.

3. La différence de buts générale, c'est-à-dire la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les matchs de poule.

4. Il sera procédé au **DEFI JONGLERIE** - 5 joueurs/ses seront désignés par tirage au sort par un Membre de la Commission d'Organisation District.

**Règles** : La jonglerie sera effectuée uniquement avec les pieds (1 essai/joueur). Aucune surface de contact de rattrapage (genoux – cuisses – tête – tibia – poitrine).

**Comptabilisation** : 50 jongles maximum par joueur.

Le vainqueur sera désigné au cumul du nombre de jongles effectués par les 5 joueurs.

Si une nouvelle égalité survient = **Finish**.

- Un club déclarant forfait pour la dernière rencontre de poule sera considéré comme n'ayant pas participé à la compétition, et ses résultats obtenus contre les autres équipes seront annulés.
- **Durée des rencontres** : 1 fois 16 minutes - Lois du Jeu FFF (Foot à 8).

## II. PHASE FINALE DEPARTEMENTALE G & F

Les joueurs et joueuses ne peuvent participer au Festival U13 et Festival U13F que pour un seul club dans la même saison.

Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés dans leur club au plus tard le 31 janvier de la saison en cours.

**Toute équipe qui ne respecte pas les dispositions ci-avant énoncés sera, en cas de qualification, aura ses matchs perdus par pénalité.**

Elle est organisée par le District sur une journée et sur un même lieu pour les garçons et les filles.

Elle doit réunir 16 équipes garçons et 8 équipes filles.



# Règlement « Phase départementale »

## Festival U13 G & F

Les équipes sont tenues de participer avec 12 joueurs ou joueuses :

Equipes Garçons et Filles : 2 absences justifiées

(Certificat médical ou justificatif avéré, datant de moins de 3 jours)

**En cas de non-justification des absences ou d'un nombre d'absences justifiées supérieur à 2, 40 Points seront retirés.**

### **EPREUVES ET ATTRIBUTION DES POINTS**

1. Formule échiquier : Matches / 240 points + Bonus offensif / 60 points.

Objectif : Pouvoir dégager les meilleures équipes

Chaque équipe disputera au total 5 rencontres de 14min

Victoire : 48 points / Nul : 24 points / Défaite : 12 points / Bonus offensif : 12 points (à partir de 2 buts marqués par rencontre)

A l'issue de chaque match un classement est effectué. Le nouveau classement détermine l'ordre des rencontres suivantes : 1er contre 2ème, 3ème contre 4ème ...

Si 2 équipes se sont déjà rencontrées, on prend la suivante au classement.

Pour la 1ère rencontre le tirage au sort sera effectué en fin de réunion.

2. Défi Conduite / 60 points potentiels

3. Défi Jonglerie / 60 points potentiels

*La meilleure performance aura 60 points et les équipes moins bien classés auront au minimum 5 points*

4. Quiz Règles de vie (5 questions) / 60 points potentiels

5. Quiz Règles de jeu (5 questions) / 60 points potentiels

*1 point par bonne réponse / joueur*

**LE CLASSEMENT FINAL** est réalisé par l'addition des points des 5 épreuves.

En cas d'égalité, départage par le défi jonglage puis par la différence de buts sur les rencontres de la journée.

3 Clubs Garçons et 3 Clubs Féminins qualifiés pour la Phase Régionale.

### **ARTICLE 3 - Compositions des équipes**

Chaque équipe sera composée de 12 joueurs ou joueuses maximum licenciés(e) à la FFF.

**1. La participation des joueurs/ses s'effectue en fonction de leurs catégories d'âge, selon les dispositions des règlements fédéraux.**

**Garçons : U14F - U13 - U12 - U11 (3 max) / Filles : U13F - U12F - U11F (3 max).**



# Règlement « Phase départementale »

## Festival U13 G & F

Le nombre de joueurs/ses mutés est au maximum de 4 par équipe, dont 1 hors période (article 160 des Règlements Généraux de la FFF).

➤ En cas d'infraction l'équipe en question sera exclue de la compétition.

Il est rappelé que les joueurs ou joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club lors d'une même saison.

2. La présentation des licences sera exigée avant le début de la journée avec la feuille de présence dûment remplie. Le contrôle des licences se fera par un arbitre et un délégué, avant le début de la première rencontre (*Pièces justificatives disponible sur l'application et/ou sur Footclubs (extraction des licences : identité + photo).*)

➤ En cas de non-présentation des pièces justificatives, le ou les joueur/ses ne pourront participer à la compétition.

Les cas non prévus dans le présent règlement ainsi que les litiges, les réclamations et les suites disciplinaires seront examinés à la fin de chaque rencontre par la **Commission d'Organisation du District**.

### ARTICLE 4 - Qualification des joueurs et joueuses :

Les joueurs et joueuses doivent être licencié(e)s et qualifié(e)s dans leur club au plus tard le 31 janvier de l'année en cours.

Pendant toute la durée du Festival U13 G / Festival U13 F, le nombre de joueurs/joueuses titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrit(e)s sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 maximum ayant changé de club hors période.

Toute équipe qui ne respecte pas les dispositions ci-avant énoncées pourra, en cas de qualification, être interdite de participer à la phase suivante du Festival U 13 G / Festival U 13 F au titre de la saison en cours.

Pendant les tours de qualification uniquement, une joueuse peut participer avec son club aussi bien au Festival U13 G qu'au Festival U 13 F, sous réserve que les deux événements n'aient pas lieu lors du même week-end et dans le respect de l'article 155 des Règlements Généraux de la FFF relatif à la mixité.

Une joueuse qui a participé avec son club au Festival U13 G lors de la phase départementale, peut participer au Festival U 13 F lors de la phase régionale avec ce même club, et inversement. Il en est de même entre la phase régionale et la phase nationale.

Le joueur / la joueuse, le dirigeant, l'éducateur suspendu(e) en raison de faits survenus en compétition officielle est interdit de participer au Festival Foot U13 Pitch.

Un match de Festival Foot U13 Pitch ne permet pas à un licencié de purger une suspension prononcée en raison de faits survenus en compétition officielle.

### ARTICLE 5 – Litiges et sanctions

Les litiges sont examinés à la fin de chaque rencontre par :

- La Commission d'Organisation du District pour la Phase Départementale ;
- La Commission d'Organisation de la Ligue pour la Phase Régionale ;
- Le Comité Fédéral d'Organisation pour la Phase Nationale.

**Ils prennent une décision en premier et dernier ressort.**

#### Les sanctions :

Le joueur, la joueuse, l'éducateur, le dirigeant, exclu à l'occasion d'un match du Festival U 13 G / Festival U 13 F ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants. Il est, à minima, suspendu



# Règlement « Phase départementale »

## Festival U13 G & F

automatiquement pour le match suivant du Festival U 13 G / Festival U 13F, sous réserve d'une sanction aggravée de la Commission d'Organisation compétente.

Deux cartons jaunes sur deux matchs différents engendrent une suspension sur le match suivant.

Dans le cas où le joueur, la joueuse, l'éducateur, le dirigeant n'aurait pas purgé tous les matchs suite à ses sanctions, ou écoperait d'un carton rouge ou 2<sup>ème</sup> carton jaune lors du dernier match, et en fonction de la gravité des faits, il convient alors à la Commission d'Organisation de transmettre à l'organe disciplinaire compétent pour éventuelle suite à donner.

### Incident Grave :

En cas d'incident grave, la Commission d'Organisation est habilitée à prendre toutes mesures conservatoires utiles. Elle soumet le dossier à l'organe disciplinaire compétent pour éventuelle suite à donner.